

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article8924>

# Zoom sur les atteintes aux mœurs et à l'intégrité sexuelle

- Baromètre -



Date de mise en ligne : lundi 16 janvier 2023

---

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale &  
associative - Tous droits réservés

---

# Quelles sont évolutions du nombre de poursuites et de condamnations des élus locaux et des fonctionnaires territoriaux pour atteintes aux mœurs et à l'intégrité sexuelle ?

## De quoi parle-t-on ?

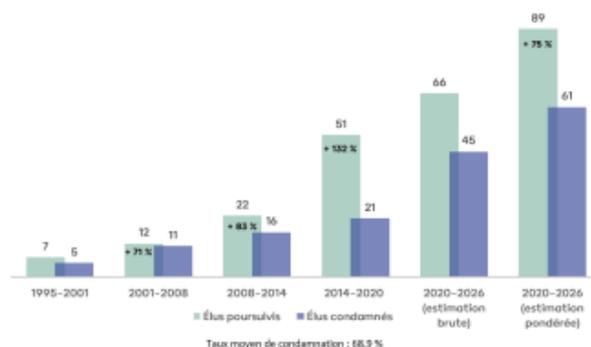
Sont comptabilisées comme atteintes aux bonnes mœurs et à l'intégrité sexuelle : les infractions de harcèlement sexuel, viol, atteintes sexuelles sur mineur, agressions sexuelles, exhibition sexuelle, détention d'images pédopornographiques et outrages sexistes.

## Sur la mandature 2014-2020 nous avons recense :

- 51 élus locaux poursuivis de ce chef, contre 22 au cours de la précédente mandature soit une hausse de 132 %. Ce contentieux représente 2,5 % des poursuites engagées contre les élus locaux durant la mandature 2014-2020 (8ème motif de poursuites des élus locaux) ;
- 21 élus locaux condamnés (4 % des condamnations et 5ème motif de condamnation) ;
- 121 fonctionnaires territoriaux poursuivis, contre 64 au cours de la précédente mandature soit une hausse de 89 %. Ce contentieux représente 11,8 % des poursuites dirigées contre les fonctionnaires territoriaux au cours de cette mandature soit le troisième motif de poursuites.
- 45 fonctionnaires territoriaux condamnés de ce chef (12,7 % des condamnations) soit le deuxième motif de condamnations des fonctionnaires territoriaux au cours de la mandature 2014-2020.



Nombre d'élus locaux poursuivis et condamnés par mandature pour atteintes aux mœurs ou à l'intégrité sexuelle

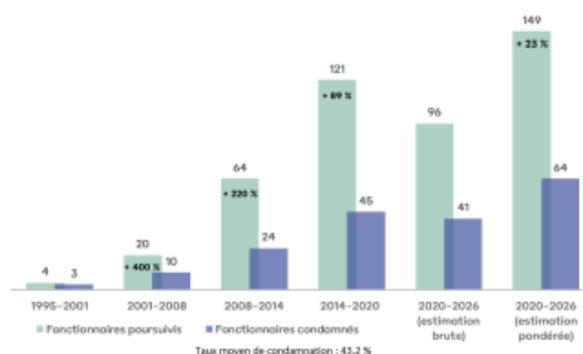


## Sur la mandature 2020-2026, à mi-mandat, nos estimations pondérées nous laissent penser que ce sont :

- 89 élus locaux qui devraient être poursuivis (soit une hausse de 75 %) et 61 élus qui devraient être condamnés à l'achèvement des procédures ;
- 149 fonctionnaires territoriaux qui devraient être poursuivis (soit une hausse de 23 %) et 64 fonctionnaires qui devraient être condamnés à l'issue des procédures.



Nombre de fonctionnaires territoriaux poursuivis et condamnés par mandature pour atteintes aux mœurs ou à l'intégrité sexuelle



## Sur l'ensemble des mandatures (depuis 1995), les atteintes aux mœurs et les

## violences sexuelles constituent :

- le 9ème (et dernier) motif de poursuites (2,2 % des poursuites) et le 7ème motif de condamnations (3,3% des condamnations) des élus locaux.
- le 5ème motif de poursuites (7,8 % des poursuites) et le 3ème motif de condamnations (9,1 %) des fonctionnaires territoriaux.

## Depuis 1995, nous avons recensé :

- 125 élus poursuivis ;
- 58 élus condamnés ;
- 257 fonctionnaires territoriaux poursuivis ;
- 98 fonctionnaires territoriaux condamnés de ce chef.

## Taux moyen de condamnation

Sans tenir compte des six dernières années d'observation (pour que le chiffre ne soit pas biaisé par les procédures en cours), le taux moyen de condamnation des élus locaux poursuivis de ce chef est de 68,9 %, celui des fonctionnaires territoriaux est de 43,2 %.

[Précisions importantes sur la base de calcul de nos chiffres](#)

## Sommaire

- [Nombre d'élus locaux poursuivis et condamnés](#)
- [Nombre de fonctionnaires territoriaux](#)

poursuivis et condamnés

- Nombre de collectivités territoriales

poursuivies et condamnées

- Zoom sur les manquements au devoir de probité

- Zoom sur les atteintes à l'honneur

- Zoom sur les atteintes à la dignité et à l'intégrité psychique

- Zoom sur les atteintes à la confiance

- Zoom sur les violences volontaires

- Zoom sur les violences involontaires

- Zoom sur les atteintes à l'environnement, au bien-être animal et à l'urbanisme

- Zoom sur les atteintes aux libertés et au secret

- Zoom sur les atteintes aux mœurs et à l'intégrité sexuelle

**Consultez et téléchargez gratuitement notre rapport annuel**

**(cliquez sur l'image)**

